

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 18 JUILLET 2018

Entamant sa communication sur la consolidation des relations bilatérales sino-sénégalaises et le partenariat global stratégique liant nos deux pays, le chef de l'Etat magnifie l'exemplarité des relations, la qualité remarquable de la coopération et des partenariats à travers plusieurs projets, programmes et initiatives réalisés, en cours et à venir.

Dans ce cadre, le Président de la République rappelle au gouvernement que Son Excellence Monsieur Xi Jinping, président de la République Populaire de Chine, effectuera une visite d'Etat au Sénégal, les 21 et 22 juillet 2018. Cette visite, la première en Afrique de l'Ouest témoigne des liens privilégiés qui unissent nos deux pays.

A cet égard, le chef de l'Etat souhaite qu'un accueil chaleureux, à la dimension de l'amitié sino-sénégalaise, soit réservé à notre hôte et demande à tous les services de l'Etat déjà engagés dans la préparation de cette visite, de veiller à sa parfaite organisation.

Appréciant les Programmes d'aménagement et de développement de nouvelles zones touristiques, le Président de la République demande au gouvernement d'amplifier la dynamique concertée de relance du secteur en veillant à l'optimisation du potentiel national en matière de création d'emplois, de croissance, et à la consolidation des résultats remarquables relevés ces dernières années dans le secteur, notamment en terme de flux touristiques.

Ainsi, le chef de l'Etat invite le Premier ministre à entreprendre, avec les acteurs privés du secteur du Tourisme, une évaluation globale de l'état de mise en œuvre des programmes et projets d'aménagement et de développement de nouvelles zones touristiques.

Le président de la République demande également au gouvernement de déployer un Plan spécial d'accélération des investissements touristiques en vue d'asseoir la diversification des produits touristiques et les bonnes performances de la Destination Sénégal, d'une part, de faire du Sénégal un hub culturel international d'autre part.

Poursuivant sa communication autour de la sauvegarde du patrimoine classé de l'Île de Gorée et le renforcement de sa desserte maritime, le chef de l'Etat rappelle que ce site, patrimoine mondial de l'UNESCO, demeure une vitrine du rayonnement du Sénégal dans les domaines culturel et touristique.

Dès lors, le président de la République invite le gouvernement à accorder une importance primordiale au renforcement du désenclavement, à l'aménagement et à la réhabilitation du Patrimoine de l'Île de Gorée.

Par ailleurs, relevant la nécessité de la modernisation de l'Institut Islamique de Dakar qui joue, depuis sa création, un rôle fondamental dans l'éducation, la formation, la recherche et la publication de manuels et d'écrits scientifiques concernant l'enseignement et la culture arabo – islamiques, le chef de l'Etat demande au gouvernement, en relation avec l'ensemble des acteurs impliqués dans les programmes, l'organisation et le fonctionnement de cet institut, de renforcer l'exécution du Plan de modernisation de cette structure majeure de notre système éducatif et de recherche en sciences de la religion.

Ainsi, le président de la République demande au Gouvernement de diligenter, avant fin septembre 2018, la signature d'un Contrat d'Etablissement entre l'Etat et l'Institut Islamique de Dakar pour asseoir son autonomie financière, ainsi que son équipement adéquat.

Poursuivant sa communication autour du développement de l'éclairage public de nos communes, le chef de l'Etat demande au Gouvernement d'engager, en relation avec les élus territoriaux, l'intensification de la mise en œuvre du programme national d'autonomisation de l'éclairage public par le recours systématique au solaire.

A cet égard, le président de la République, invite le gouvernement à prendre toutes les dispositions juridiques, administratives et financières nécessaires au lancement effectif des travaux d'installation de lampadaires solaires sur les édifices et zones ciblées, selon des critères techniques et géographiques rigoureusement appliqués.

Appréciant, par ailleurs, l'amélioration durable de la mobilité urbaine, le chef de l'Etat demande au Gouvernement d'y accorder une attention particulière, notamment dans l'agglomération de Dakar.

Ainsi, le président de la République invite le gouvernement à lever toutes les contraintes administratives et financières, afin d'engager, dans les meilleures conditions, le démarrage des travaux de la phase pilote du projet de Transport collectif "Bus Rapid Transit (BRT)" sur le circuit Gare routière PETERSEN - Préfecture de Guédiawaye, au début du mois de décembre 2018.

Le chef de l'Etat a terminé sa communication sur le suivi de la coopération, des partenariats et son agenda diplomatique.

Le Premier ministre, a axé sa communication sur sa mission en Turquie où il a représenté le chef de l'Etat à la cérémonie d'investiture du Président Recep Tayyip ERDOGAN avant de rendre compte de la coordination des activités gouvernementales.

Le ministre de l'Economie, des Finances et du Plan a fait le point de la conjoncture économique nationale et internationale.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Equipement rural a fait le point de la campagne agricole.

Le ministre du Commerce, de la Consommation, du Secteur informel et des PME a fait une communication axée sur le développement, l'organisation et la réglementation des commerces de grande distribution et des commerces traditionnels au Sénégal.

Le ministre de la Jeunesse, de la Construction citoyenne et de la Promotion du Volontariat a fait le point de la préparation des Vacances citoyennes 2018.

Le ministre auprès du président de la République, en charge du suivi du Plan Sénégal émergent a rendu compte de l'avancement des projets et réformes.

Tirant les conclusions du débat général, le chef de l'Etat a demandé au ministre en charge du Commerce d'engager une réforme du secteur de la distribution au Sénégal et de proposer dans les meilleurs délais, les textes réglementaires appropriés.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a examiné et adopté les textes suivants :

- le projet de décret modifiant et complétant le décret n°77-887 du 12 octobre 1977 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de la santé publique et de l'action sociale ;

- le projet de décret portant organisation du ministère de la Gouvernance territoriale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire.

Le Secrétaire général du Gouvernement,
Porte-parole
PON